



Prévention sécurité routière Autrans-Méaudre en Vercors

Le stationnement sur les zones bleues



Un stationnement en zone bleue est un espace de voirie proposé aux conducteurs qui cherchent à garer leur véhicule pour une durée déterminée.



*Je dois utiliser un disque dès que
je stationne sur une zone bleue !*

Les zones bleues sont identifiées par un marquage bleu au sol, et par des panneaux de signalisation



Attention à la durée autorisée affichée !



*Des disques sont distribués à titre gratuit aux
offices de tourisme, mairies et bureaux de poste*

*En cas de non respect de la réglementation, vous
vous exposez à une amende de 2e classe (article
R. 417-3 du Code de la route) de 35 €.*